



Plateforme Régionale
Afrique francophone

La plateforme régionale de coordination et de communication
pour la société civile et les communautés en Afrique Francophone



BENIN

CARTOGRAPHIE DE LA SITUATION DES OSC DES PAYS D'AFRIQUE FRANCOPHONE VIS-A-VIS DU NOUVEAU MODELE DE FINANCEMENT DU FONDS MONDIAL

RAPPORT D'ETUDE



Octobre 2020



SOMMAIRE

ACRONYMES ET SIGLES.....	6
INTRODUCTION.....	7
I. BUT DE L'ETUDE.....	8
1.1 Objectifs.....	8
II. CONTEXTE DU FONDS MONDIAL EN REPUBLIQUE DU BENIN.....	10
III. ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS LES CCM.....	12
III.1 REPRESENTATION DES OSC ET DES COMMUNAUTES DANS LES CCM.....	12
III.2 LEGITIMITE DES REPRESENTANTS DES MEMBRES DE LA S C.....	14
III.3 EFFICACITE DES REPRESENTANTS DES MEMBRES DE LA S C.....	14
III.4 INTERACTION DES REPRÉSENTANTS DE LA S C.....	15
III.5 ELARGISSEMENT DES SESSIONS DU CCM À D'AUTRES ACTEURS.....	15
III.6 ENGAGEMENT DES OSC DANS LE COMITÉ DE SUIVI STRATÉGIQUE.....	15
IV. ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS L'ELABORATION DES PLANS STRATEGIQUES NATIONAUX.....	17
IV.1 Implication des OSC dans l'élaboration des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB).....	17
IV.2 Implication des OSC dans l'identification des besoins des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB).....	17
IV.3 Implication des OSC dans la définition des priorités des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB).....	17
IV.4 Implication des OSC dans l'élaboration des stratégies nationales (VIH, Palu, TB).....	18
IV.5 Implication des OSC dans la définition du rôle des acteurs dans la mise œuvre des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB).....	18
IV.6 Implication des OSC dans la budgétisation des stratégies nationales (VIH, Palu, TB).....	18
V. ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS L'ELABORATION DES SUBVENTIONS DU FM.....	19
V.1 Implication des OSC dans l'élaboration des demandes de subventions du FM (VIH, Palu, TB, RSS).....	19
V.2 Implication des OSC dans l'identification des besoins des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS).....	20
V.3 Implication des OSC dans la définition des priorités des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS).....	20
V.4 Implication des OSC dans l'élaboration des stratégies d'interventions des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS).....	20
V.5 Implication des OSC dans la définition du rôle des acteurs dans la mise œuvre des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS).....	20
V.6 Implication des OSC dans la budgétisation des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS).....	20
V.7 Implication des OSC dans la négociation des subventions du FM (VIH, Palu, TB, RSS).....	20

VI. ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS DU FM.....	21
VII. NIVEAU D'IMPLICATION DE LA SC DANS LES PROCESSUS DU FM (FORCES, FAIBLESSES OPPORTUNITES ET OBSTACLES).....	22
Forces :.....	22
Faiblesses :.....	22
VIII. RECOMMANDATIONS.....	24
CONCLUSION.....	25
IX. ANNEXES.....	26
X.- Bibliographie de la revue documentaire.....	28

SIGLES ET ACRONYMES

CNLS-TP :	Conseil National de Lutte contre le VIH/SIDA, la Tuberculose, le Paludisme, les Hépatites, les Infections sexuellement transmissibles et les Epidémies
ICASA :	International Conference on AIDS and STI's in Africa
FM :	Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme
CCM :	Country Coordination Mechanism
ICN :	Instance de Coordination Nationale
TS :	Travailleuses de Sexe
TDR :	Termes de Références
OSC :	Organisations de la Société Civile
PSNIE :	Programme Stratégique National Intégré pour l'Élimination
VP :	Vice-président
AG :	Assemblée Générale
PR :	Principaux Récipiendaires
PSLS :	Programme Santé de Lutte contre le Sida
DDS :	Direction Départemental de la Santé
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
HSH :	Hommes ayant des rapports Sexuels avec d'autres Hommes
POP CLE :	Populations Clés
PV/VIH :	Personne vivant avec le VIH
RéBAP+ :	Réseau Béninois des Associations des personnes infectées et affectées par le VIH/Sida
BS :	Bénéficiaire Secondaire
SSB :	Sous sous-Bénéficiaire
PTF :	Partenaires Techniques et Financiers
CDI :	Consommateur de Drogue Injectable
PS :	Professionnel de Sexe
GAS :	Gestion des Achats de Stock

INTRODUCTION

Crée en 2002 dans le but de mobiliser des ressources afin de mettre fin aux pathologies du VIH/SIDA, de la Tuberculose et du Paludisme, le Fonds Mondial (FM) est l'un des partenaires techniques et financiers de la République du Bénin. Avec sa méthodologie innovante, qui met en partenariat les autorités publiques, la société civile, le secteur privé, les victimes et les institutions techniques pour la même cause, le FM s'est montré efficace dans l'atteinte de ses objectifs et continue de mobiliser des ressources au profit de ses pays d'implantation.

Le Bénin est l'un des grands bénéficiaires de ce vaste programme mondial. Le FM a classé les pays dans lesquels il finance des programmes en trois grandes catégories de portefeuilles, à savoir : « ciblé », « essentiel » et « à fort impact ».

Depuis l'année 2004 où le partenariat entre le Bénin et le FM a débuté, des subventions de plus de 386 millions de dollars ont été signées avec un décaissement de 320 millions de dollars. (Période de 2004 à Novembre 2019).

L'Instance de Coordination Nationale (ICN) du Bénin est composée de différents acteurs intervenants dans les subventions du Fonds Mondial, dont les OSC. Ces OSC, membres de l'INC restent la force motrice de cette institution car elles s'assurent de la réalisation des activités prévu dans les demandes de subvention.

La suite de ce document fait une lumière sur l'Implication des Organisations de la Société Civile (OSC) dans les processus du Fonds Mondial au Bénin.

I- BUT DE L'ETUDE

En novembre 2016, le Conseil du Fonds Mondial a réaffirmé son engagement à renforcer la voix de la société civile dans les processus du Fonds Mondial en approuvant une nouvelle phase de l'Initiative spéciale Communauté, Droits et Genre (CRG) (2014-2016). Dans le cadre du nouvel engagement, maintenant appelé l'Initiative stratégique CRG, le Fonds a alloué 15 millions de dollars supplémentaires à exécuter entre 2017- 2019 par les trois composantes se renforçant mutuellement :

1. La fourniture d'une assistance technique à court terme (AT) de la société civile de pair à pair ;
2. Le renforcement des capacités à long terme des organisations et des réseaux de populations clés et vulnérables ; et
3. Les plateformes régionales de communication et de coordination.

Il existe six (06) plateformes régionales établies dans 6 régions : Asie et Pacifique, Afrique anglophone, francophone, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Europe orientale et Asie centrale, Amérique Latine et Caraïbe.

La plateforme Régionale Afrique Francophone (PRF), hébergée par le Réseau Accès aux Médicaments Essentiels (RAME) couvre 23 pays francophones (elle couvrirait 18 pays lors de la première phase) : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée Bissau, Guinée, Guinée Équatoriale, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sénégal, Sao Tomé et Príncipe, Tchad, Togo.

La PRF, lors de la première phase, dans le souci de contribuer au renforcement de l'implication de la société civile dans les processus du Fonds Mondial, a effectué une cartographie dans 13 pays de couverture afin de connaître le niveau actuel d'accès de la société civile aux informations sur le NMF et l'assistance technique, ceci dans l'objectif de maîtriser les acteurs et les dynamiques de la société civile pour établir les bases d'un appui adapté aux communautés dans les différents pays.

La cartographie des dynamiques communautaires dans les processus du Fonds Mondial est une étude qui vise à connaître le degré d'engagement des communautés dans les processus du Fonds Mondial afin de tirer des conclusions et faire des propositions concrètes pour l'amélioration de l'implication des communautés dans le processus.

Pour sa deuxième phase de mise en œuvre qui couvre la période de novembre 2017 à Avril 2020, la PRF souhaite refaire la cartographie des OSC en Afrique francophone afin de connaître la dynamique des OSC dans les processus du FM dans les pays non couverts par la première phase et faire une mise à jour dans les pays disposant déjà d'une cartographie.

I.1. Objectifs

Les objectifs de l'étude sont donc :

I.1.1 Objectif général

L'étude vise à faire une cartographie des dynamiques communautaires dans les processus du Fonds Mondial en République du Bénin.

I.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques sont :

- Décrire la situation actuelle des processus du Fonds Mondial au Bénin ;
- Décrire la dynamique d'implication de la société civile béninoise dans les processus du Fonds Mondial ;
- Relever les forces, les faiblesses, les obstacles et les opportunités pour l'implication des acteurs de la société civile ;
- Faire un répertoire exhaustif des acteurs potentiels de cette dynamique en identifiant les acteurs oubliés ;
- Formuler les recommandations pour optimiser la participation de la société civile.

I.2 Rappel de la démarche méthodologique

Cette recherche combine l'analyse quantitative et l'analyse qualitative. L'analyse quantitative repose essentiellement sur l'enquête effectuée à l'aide d'un questionnaire structuré. Ce questionnaire a physiquement été adressé à des acteurs de la Société Civile membres de l'ICN et en ligne aux OSC non-membres de l'ICN qui ont participé à l'élaboration des subventions du Fonds Mondial ou des plans stratégiques nationaux. Pour les données qualitatives, un guide d'entretien conçu à cet effet a été administré à des personnes dites acteurs stratégiques. Par acteurs stratégiques on désigne : les premiers Responsables de l'INC (notamment les OSC), les Coordonnateurs des Programmes Nationaux, les Responsables des Comités Techniques de l'INC, les Partenaires Techniques et Financiers et les Responsables des Faîtières. En dehors de ces deux méthodes, l'étude n'a pas fait l'économie de la revue documentaire. Celle-ci a

permis de visiter des documents tels que les rapports d'évaluation, le plan de renforcement des capacités de la société civile, les rapports annuels du CNLS et du PNLS, les Plans stratégiques des 3 pandémies (VIH, TB et paludisme).

La collecte des données s'est déroulée du 25 novembre au 23 décembre 2019 par nos soins. Nous avons procédé à la rencontre des acteurs cibles, nous leur avons administré les questionnaires puis aussi faire des auditions d'autres acteurs non prévus mais qui étaient indispensables dans la conduite de cette étude dans le contexte béninois. Les données collectées sont saisies à l'aide d'un masque élaboré par le RAME conformément au questionnaire de collecte.

Ce travail statistique a permis de disposer de différentes données pour procéder à l'analyse et l'interprétation, conformément aux objectifs et résultats attendus de l'étude.

II- CONTEXTE DU FONDS MONDIAL EN REPUBLIQUE DU BENIN

Avant le NFM, les OSC étaient parfaitement impliquées dans la mise en œuvre des processus du FM. Ceci se remarque par l'opportunité qui était offerte aux populations clés d'aller sur le terrain pour faire le suivi et faire des recommandations par elles-mêmes dans tous les départements du pays. Les OSC avaient la possibilité de rencontrer leurs paires, d'échanger, de faire des partages d'expériences et d'autres actions concourant à l'atteinte de leurs missions. Aussi, elles avaient le matériel (Ordinateurs, documentation, outils de vérification et d'analyse) et effectuaient également des voyages à l'international pour assister aux conférences internationales et autres ateliers de formations. Mieux, lors des préparatifs pour l'élaboration des demandes des subventions, elles étaient réunies et une projection des documents se faisait au cours de laquelle elles discutaient de long en large avec l'équipe dirigeante. Ce fut l'époque d'une implication réussie où tous les acteurs étaient au même niveau d'information et comprenait parfaitement le programme.

A l'arrivée du NFM¹, une partie de l'engagement des OSC soutenue par le FM a continué à s'exécuter normalement. Mais avec le décret n°2015-397 du 20 juillet 2015 portant création, composition, attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de Coordination et d'Orientation des interventions financées par le Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme en République du Bénin, la représentation des OSC a changé.

Auparavant, était présent les titulaires et suppléants aux séances mais désormais seuls les titulaires assistent et sont remplacés par le suppléant seulement en cas d'absence justifiée. De plus, le nombre de personnes a été revu à la baisse avec la disparition de certaines corporations et l'ajout des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (HSH). Il y a eu ensuite le décret n°2016-619 du 07 octobre 2016 qui change l'organe en charge de la gestion des financements du FM, à la demande de

celle-ci pour préparer le NFM². Depuis cette date, la place réservée aux OSC a continué à s'amenuiser et leur implication est devenue beaucoup moins visible qu'avant la mise en place du NFM. En 2017, il y a eu le décret n°2017-140 du 02 mars 2017 qui modifie le décret de 2016 en renforçant la gestion toujours conformément aux exigences du FM. Avec ce décret, on note le changement de nom de l'organe, ainsi que l'entrée dans ses instances de prise de décision de nouvelles personnalités telles que le Président de la République, les Ministres du Développement et celui de la Santé. On note également une restructuration du système, une forte implication de la volonté politique et surtout une redynamisation de l'implication des OSC dans les processus du FM au Bénin. Actuellement en début du NFM³, la situation est restée telle sans amélioration particulière suivant le PSNIE 2019-2023.

En effet, le Bénin dans sa lutte, a basé sa soumission sur le Plan Stratégique National Intégré (PSNIE) orienté vers l'élimination du VIH/Sida, de la tuberculose, du paludisme et des épidémies.

Le PSNIE intervient dans une vision holistique qui s'appuie sur les priorités nationales et internationales de santé publique. Ce plan est centré sur un modèle simple d'élimination à travers la réduction sensible d'apparition de nouveaux cas, la détection précoce et complète des cas et la prise en charge efficace des cas existants.

En ce qui concerne son ossature, le PSNIE est présenté suivant un plan qui retrace les points saillants du document avec un zoom sur chaque maladie, les différentes parties de même que leur contenu.

Les organisations de la société civile ont une place de choix dans la mise en œuvre du PSNIE. Leur rôle est d'accompagner le SE/CNLS-TP sur les interventions communautaires, celles liées aux groupes cibles et aux populations clés et vulnérables.

Elles exécutent les activités des programmes au bénéfice des populations de leur zone d'intervention et œuvrent pour le renforcement de la participation communautaire. Les Organisations de la Société Civile

interviennent à travers les Programmes Communautaires de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose, le paludisme, les hépatites, les IST et les épidémies (PCLS-TP).

III. ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS LE CCM

III.1 Représentation des OSC et des communautés dans les CCM

La désignation des représentants des OSC au niveau de l'Instance de Coordination Nationale (ICN) se fait par une assemblée générale. Dans les manuels de procédures de l'ICN, il y a un organigramme qui fixe les différentes corporations qui doivent siéger au Conseil d'Administration. Il s'agit des populations clés, des ONG, des représentants du secteur public et secteur privé, etc.

Ainsi, un courrier est adressé à chacune de ces corporations et structures, leur demandant la désignation de leurs représentants qui siégeront à l'instance de gouvernance. Ces OSC vont en assemblée générale au sein de leurs corporations pour élire le ou les représentants. Une correspondance suivie du procès-verbal de l'assemblée générale de désignation est adressée à l'ICN.

Lorsque celle-ci reçoit les correspondances de désignation des membres de chaque corporation, elle convoque à son tour une assemblée générale introductive pour faire connaissance avec les représentants et partager avec eux les normes qui gouvernent son propre fonctionnement, celui du processus du FM, ou encore ses liens avec le CNSL-TP. Ces représentants au niveau de l'ICN élisent ensuite les personnes qui doivent rester dans le bureau et dans les autres instances et comités de l'ICN.

Il faut noter que ce ne sont pas tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les 3 maladies qui siègent à l'ICN. Le groupe consultatif du paludisme par exemple n'existe pas. Actuellement c'est le représentant des Consommateurs de Drogues Injectables (CDI) qui siège à l'ICN en tant que Vice-Président du bureau. A la prochaine assemblée c'est une autre OSC qui pourra siéger, car elles ne siègent pas toutes à la fois mais ont un représentant qui porte leurs voix.

On retrouve l'implication des OSC d'abord à travers leurs participations volontaires aux différents appels à candidature et ensuite à travers leurs présences au

niveau de l'ICN et surtout au niveau du Comité de Suivi Stratégique. Nous pouvons conclure que les OSC sont impliquées dans le choix des Bénéficiaires Principaux (BP) et des Bénéficiaires Secondaires (BS). Aussi faut-il remarquer que certaines OSC estiment qu'ils ne sont pas impliqués de façon réelle malgré qu'elles aient des représentants dans le Comité de Suivi Stratégique mais que tout se fait par un comité restreint de l'ICN sous prétexte que le choix des BP et BS reste un travail technique dont elles ne seraient pas à la hauteur et pourraient être partial.

Il est à noter que d'après tous les enquêtés, les comités techniques dans les processus du FM au Bénin, sont composés de différents acteurs. Les enquêtés se sont prononcés sur leurs présence dans les comités et l'on note effectivement la présence des OSC dans ces différents comités. Actuellement au Bénin, trois (03) membres du comité sur un total de cinq (05) sont des représentants d'OSC soit 60% d'OSC contre 40% des autres acteurs. Les deux autres sont du Secteur Privé et du rang des PTF. Le Président et vice-président du comité de Suivi Stratégique sont membres des OSC. Malgré cette forte représentativité des OSC dans ces comités et se basant sur les appréciations de trois membres de la société civile, un du secteur privé et un PTF, nous pourrions qualifier de Passable ce qui se fait car l'on note une passivité, un manque de rigueur pointue et professionnelle sur les exigences des documents du cadre normatif.

L'implication de la société civile dans le Comité de Suivi Technique et des échanges avec le FM est également bien visible à travers la présence notoire de ceux-ci dans les Comités. Mais cette implication semble ne pas être directe. Il existe un Comité de Suivi de Performance composé d'un personnel technique recruté à l'ICN qui ne sont pas des membres des OSC pour accompagner le Comité de Suivi Stratégique dans sa mission à travers des Conseils, Orientations et appuis techniques. Néanmoins, c'est le comité de Suivi Stratégique qui valide les actions de ce comité technique avant toute

action. La majorité des enquêtés (70%) ne savent pas comment cela fonctionne à ce niveau du processus. Seuls les membres du Comité de Suivi Stratégique et acteurs clés de l'ICN ont confirmé cette information dans le cadre des enquêtes. Il est à noter que la conduite des échanges avec le FM se réalise par l'ICN, qui demeure en contact pour ce faire avec les personnes concernées par le cas sur lequel porte la discussion avec le FM (Cas des BP). Les acteurs clés de l'ICN enquêtés expriment clairement que la technicité du travail à ce niveau, la synergie que doivent avoir les échanges, et le fait qu'ils n'ont pas toutes les informations requises font qu'ils ne peuvent pas conduire directement eux-mêmes la procédure d'échange avec le FM. Quant aux OSC bénéficiaires secondaires, elles se sentent un peu plus impliquées parce que sur certaines questions le BP vient échanger avec elles. Cela démontre leur implication au processus, même si leur participation aux échanges semble marginale.

Notons jusque-là que les OSC sont toujours présentes et interviennent dans le processus du dialogue pays. De la phase d'identification des stratégies à celle de la rédaction, les OSC sont toujours impliquées et jouent même un rôle essentiel en apportant les informations vitales du terrain.

Pour ce qui concerne l'organisation du dialogue pays, le Bénin est un pays très actif. Il prépare actuellement la soumission en mars 2020 afin d'être opérationnel pour le prochain cycle de 2021-2024. Selon la représentante des PTF enquêtés, tous les OSC ne seraient pas fortement impliquées dans le processus d'organisation du dialogue pays au Bénin. Un autre enquêté a également estimé ne pas avoir reçu sa lettre d'invitation au dialogue pays du cycle passé, malgré qu'elle soit bien établie et disponible au siège du CNLS-TP. De façon globale, les OSC sont présentes mais juste pour donner leurs avis sur les questions qui échappent à ceux qui préparent les documents. Presque toutes les OSC estiment n'être que des figurants pour signer les documents et pensent qu'elles ne jouent pas un rôle direct lors du dialogue pays. Pour la budgétisation des activités, cette phase se fait grâce au soutien des experts et consultants des PTF. Toutes les OSC affirment ne pas savoir comment cela se réalise.

Ce manque de connaissance serait dû au défaut de formation des OSC. De manière générale, il apparaît que les OSC n'ont pas, dans la ligne budgétaire directe du FM, reçu une formation en dehors de celle en ligne avec attestation que reçoivent les acteurs qui siègent au niveau de l'instance de coordination à la prise de fonction. Néanmoins, il faut retenir que certaines OSC membres de l'ICN à travers d'autres programmes reçoivent des formations. Elles participent à des ateliers de renforcement de capacité sur le plan national comme à l'international, ainsi qu'aux événements internationaux à l'exemple de l'International Conference on AIDS and STI's in Africa (ICASA).

Les OSC ne reçoivent pas de formations pour bien jouer leurs rôles dans les instances de prise de décision. Elles se forment sur le tas. Deux BP confirment avoir donné des formations à des BS pour les aider dans leurs rôles. Ces BS forment également leurs Sous-Sous-Bénéficiaires (SSB) pour les rendre plus productifs dans la mise en œuvre des interventions pour une meilleure qualité de résultat. Il s'agit des formations en droits humains, en bonne gouvernance, en gestion des organisations, en rédaction de projet ou dans d'autres thématiques. Ces formations ont permis à ces OSC d'être plus performantes. L'application des connaissances théoriques acquises leur a permis d'engranger des expériences remarquables. Ces organisations exécutent elles-mêmes les activités et fournissent les rapports en conséquence. Toutefois, tous les enquêtés voudraient le renforcement de ces formations pour rendre les OSC plus efficaces et plus forte. Dans le même temps, certains enquêtés persistent à affirmer que les OSC ne reçoivent pas de formation. Or le PSNIE a prévu le renforcement des leaderships des OSC à travers des formations.

Les avis des OSC restent une priorité dans les débats et dans les prises de décision selon le coordonnateur de l'ICN. Les OSC sont les plus indiquées à être écoutées dans les prises de décision car elles ont l'expérience de terrain et savent faire remonter les besoins. Les décisions se prennent aux votes lors des AG. Beaucoup penchent plus sur leurs avis car ils reflètent la réalité. Ce qui fait que dans les instances de gouvernance où elles sont bien présentes, leurs avis sont pris en compte. Mais des OSC ont confirmé

que leurs priorités ne sont prises en compte que si elles jouent sur leurs influences et menaces. Certaines priorités n'étant pas prises en compte par les orientations du FM ce qui fait croire à certaines OSC que leurs priorités ne sont pas prises en compte. Surtout dans les demandes d'appui technique.

Néanmoins, certaines cibles comme les TS estiment fermement que toutes leurs priorités ne sont pas prises en compte. Pour elles, les démarches d'intervention ne sont pas rigoureuses dans le système et elles seraient juste exploitées pour permettre d'afficher un résultat. Les TS menacent de ne plus accepter les subventions du FM car celles-ci seraient administrées afin de continuer à entretenir le cycle de la demande de fonds. Elles estiment avoir toujours voulu rencontrer l'équipe pays du FM mais sans succès. Elles n'auraient pas non plus de contacts directs pour écrire au Fonds Mondial.

Etant présentes à tous les niveaux dans le processus et étant celles qui implémentent les activités, les OSC disposent désormais d'une expertise leur permettant d'être une référence. Leurs participations restent efficaces et utiles dans tout le processus. Néanmoins, l'insuffisance des formations et le choix des représentants peu qualifiés font que toutes les OSC ne sont pas productives. Ce qui sous-entend que le choix des représentants des OSC qui participent dans les instances de gouvernance à un certain niveau se fait sur la base des capacités techniques de ces OSC à être productif. Ce qui confirme que tout le monde ne peut pas participer efficacement mais de façon représentative. Les OSC ayant des capacités techniques participent bien dans leurs rôles.

De ce fait, cette discrimination ou cette sélection de certaines OSC à participer aux prises de décision autre que celles des AG où tout le monde est présent fait que la coopération entre les OSC et les instances de gouvernance reste compliquée. Il n'y aurait pas d'ouverture d'esprit auprès des instances de gouvernance selon certains enquêtés, qui souhaitent que soit réalisé un audit sur la gestion institutionnelle.

III.2 Légitimité des représentants des membres de la SC

La légitimité des représentants des OSC ne pose aucun problème d'ambiguïté selon les enquêtés. Le processus du choix des représentants des OSC est bien connu et bien défini. Il s'agit d'une élection pour le choix des représentants au niveau des groupes cibles. Un Procès-Verbal (PV) est joint à un courrier adressé à l'INC. 50% des enquêtés ne trouvent pas d'inconvénient ou de remarques particulières sur le processus de choix établi. Ce processus n'a pas besoin d'amélioration à leurs avis. Seule son application pose réellement un problème.

Il faut noter quelques dysfonctionnements par rapport aux règles qui existent et la réalité. Par exemple, la légitimité du représentant des Consommateurs de Drogue Injectable (CDI) au sein de l'ICN semble être contestée par les autres membres CDI car il n'existe pas un consortium des associations CDI. Ce représentant participerait parce que son organisation intervient dans le cadre des CDI et était la seule enregistrée à l'époque. Il en est de même au niveau des Hommes ayant des rapports sexuels avec des Hommes (HSH). Deux enquêtés estiment également que le processus de désignation des représentants peut être fortement influencé par la politique.

III.3 Efficacité des représentants des membres de la SC

De façon globale, 36,84% des enquêtés trouvent que l'efficacité des OSC laisse à désirer.

Les OSC présentes au niveau de l'ICN participent très bien lorsqu'elles sont sollicitées par leurs présences. Elles sont toujours présentes, à l'heure, et le quorum des OSC est toujours atteint. Ce qui permet de conclure qu'elles sont assidues (94,74% des enquêtés).

Mais c'est au sujet de leur contribution effective que les enquêtés sont divisés. D'aucuns pensent que leur contribution est faible à cause de la qualité et du niveau d'instruction peu avancé de ces acteurs, des formations non reçues et surtout celles non

assimilées. Tous les acteurs ayant reçu le guide d'entretien relatif aux populations clés pensent que les OSC ne sont pas à la hauteur des attentes. Il est à noter que parfois des OSC viennent à des ateliers de trois (03) jours et ne font aucune contribution. Il est souhaité par certains enquêtés que soit revue dans la pratique la méthode de désignation des représentants des OSC au niveau de l'ICN.

III.4 Interaction des représentants de la SC

A chaque semestre, une revue est organisée avec les acteurs de la société civile ce qui crée un cadre de concertation et de collaboration entre eux. Même en dehors de cela, ces acteurs collaborent car ils travaillent ensemble pour l'implémentation des activités. Plusieurs canaux libres de discussion s'offrent à eux. La prise de parole lors des travaux de l'ICN est libre. Cette prise de parole est juste organisée par celui qui a la police des débats. Elle n'est pas orientée, ni monopolisée par des acteurs. 100% des OSC estiment avoir droit et accès à la parole.

Quant à la prise en compte des préoccupations des OSC lors des AG de l'ICN, 100% des OSC enquêtées pensent qu'elles sont partiellement prises en compte. Elles déplorent le fait que les documents et rapports leurs parviennent tardivement avant les AG, ou qu'elles n'ont pas accès à tous les documents. Par ailleurs, lors des réunions il y a souvent un argument qui vient casser cette préoccupation pour la rendre moins pertinente. Mais, elles reconnaissent que ce n'est pas toujours le cas et que certaines préoccupations sont bel et bien prises en compte. En gros cette collaboration et interaction est bonne mais devrait être améliorée et limitée le super pouvoir que se voit octroyer ceux qui sont à des postes de responsabilité.

III.5 Elargissement des sessions du CCM à d'autres acteurs

Il arrive que d'autres acteurs participent aux AG de l'ICN. A ce jour, aucune OSC non-membre ne participe aux AG de l'ICN. Néanmoins, les coordonnateurs des programmes par exemple participent à ces sessions tout en n'étant pas

membre à l'ICN. Mais il faut remarquer que c'est seulement pour les questions d'ordre général. Il peut s'agir d'une plainte reçue contre ce programme. Par ailleurs, des experts ou consultants peuvent être aussi invités s'ils ont une présentation à faire. Ces personnes ne sont que des observateurs et ont juste un rôle précis à jouer, celui d'apporter des clarifications aux membres de l'ICN sur une question spécifique et ou technique.

Néanmoins, il faut remarquer que l'idéal serait d'inclure d'office les programmes nationaux de lutte contre les maladies au niveau de l'ICN pour rendre plus efficaces ceux qui sont des acteurs clés du système du FM.

III.6 Engagement des OSC dans le Comité de Suivi Stratégique

Le Comité de Suivi Stratégique est l'organe qui s'assure du bon fonctionnement des activités du FM et documente les irrégularités. Composé de cinq (05) membres, dont trois (03) sont des OSC, il est dirigé par un Président qui est aussi le Vice-président de l'ICN. Ce président est le représentant des CDI, donc un membre des OSC. Le Comité ne disposant que d'un président et des membres, les OSC font 60% de ce comité. Donc numériquement elles sont plus représentées.

L'implication des OSC membres du Comité de suivi stratégique est très importante. Qu'il s'agisse des activités de terrain ou de la prise en compte de leurs points de vue par rapport aux situations d'irrégularités, ces OSC sont toujours associées par les instances de gouvernance. Toutes les fois que l'on note que des difficultés de mise en œuvre des subventions du FM, ce comité intervient pour faire des recommandations de sortie de crise à l'ICN.

Dans la pratique, tous les membres du comité sont impliqués dans les visites de terrain. Mais devant couvrir un vaste territoire, il se subdivise généralement en deux groupes appuyés du Comité de Suivi de Performance de l'ICN qui est le personnel technique qui aide le comité de suivi stratégique dans son rôle. Il est à noter que le niveau d'étude de deux (02) membres de la société civile du comité

dont le président n'est pas très avancé. C'est donc l'agent du comité de suivi de performance qui les aide dans la collecte des données qu'il leur lit avant qu'ils n'apposent leurs signatures.

Les recommandations des OSC lors des visites de terrain sont prises en compte par le comité, qui s'assure que le rapport contient effectivement leurs recommandations. Le comité donne aussi des orientations sur place pour ne pas bloquer le travail sur le terrain. S'agissant des problèmes de rupture d'intrants, le comité met la pression sur la personne responsable pour rétablir la situation.

Mais d'après quelques membres et des OSC, l'application et la mise en œuvre de ces recommandations pose un réel défi car ce comité n'aurait pas la plénitude des pouvoirs que lui confère la politique du FM.

D'après les membres du comité, il existe un système de suivi des recommandations. Après chaque AG, un rapport sur les recommandations faites est envoyé par mail aux membres du comité. La mise en œuvre de ces recommandations est confiée au personnel du suivi de performance de l'ICN pour la simple raison

que le travail des OSC est bénévole et qu'elles ont d'autres engagements. Une fois de retour sur le terrain, les fiches des recommandations sont consultées pour vérifier l'application effective des recommandations par les acteurs concernés. Ainsi, les responsabilités sont fixées rapidement. Le travail du Comité s'arrête aux visites de terrain et au rapportage des dysfonctionnements et recommandations.

Il n'existe pas un dispositif indépendant de suivi de la mise en œuvre des subventions du FM outre l'équipe pays du Fond Mondial. Mais il faut noter que certaines OSC ont leurs méthodes de suivi propre à eux qui entrent dans le cadre d'autres subventions, autres que celles du FM. Il s'agit des suivis d'autres activités que font ces OSC, en collaboration avec d'autres bailleurs, qui vont sur le terrain pour faire la collecte d'informations sur les dysfonctionnements des sites de prise en charge. Ce dispositif n'est en aucun lien avec le FM mais il permet à ces OSC d'en profiter pour effectuer des collectes d'informations nécessaires dans le suivi du travail du comité de suivi stratégique afin de confronter les résultats que fournissent les gestionnaires des ressources du Fonds.

IV. ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS L'ÉLABORATION DES PLANS STRATEGIQUES NATIONAUX

Aujourd'hui, le Bénin est dans un processus d'intégration. Ce qui fait de lui le premier pays en Afrique à intégrer les trois pathologies et à même les élargir vers d'autres. En raison des nombreuses attentes, il apparaît difficile de réussir le programme intégré sans l'implication des OSC. Et pour y arriver, plusieurs ateliers ont eu lieu. A ces ateliers étaient présents les décideurs, l'organe d'orientation politique le CNLS-TP, tous les programmes nationaux, tous les groupes cibles à toutes les étapes et également les OSC.

Le Plan Stratégique National Intégré pour l'Élimination (PSNIE) actuel en cours au Bénin a été une réussite grâce à l'implication et l'association à toutes les étapes de l'élaboration de tous les acteurs y compris les OSC lors du dialogue pays. Il faut noter la présence importante des BP dont : 1. Plan International Bénin (PIB) ; 2. Programme Santé de Lutte contre le Sida (PSLS) ; 3. Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) ; 4. Programme National contre la Tuberculose (PNT).

On note également la présence des BS dont Catholic Relief Services (CRS) et Afric' Mutualité. Quant aux Sous sous-Bénéficiaires on note également leur présence dans la rédaction du PSNIE. Il s'agit de : 1. Réseau Béninois des Associations des personnes infectées et affectées par le VIH/Sida (RÉBAP+) ; 2. Bénin Synergie Plus (BESYP) ; 3. Coalition SIDA Benin ; 4. Association Bénin Orientation Neutre Santé (BORNES) ; 5. Association Béninoise de Droit du Développement (ABDD).

Il faut remarquer qu'à ce niveau de l'enquête, nous n'avons pas eu assez d'informations car les enquêtés ne maîtrisent pas réellement comment s'organise cette répartition. Tandis que certains enquêtés affirment sans pouvoir justifier, d'autres ignorent carrément comment ça se passe.

IV.1 Implication des OSC dans l'élaboration des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB)

Selon la liste reçue de l'ICN et les copies des invitations, les OSC ont participé aux différents ateliers qui ont eu lieu dans le cadre de l'élaboration des plans stratégiques nationaux. Il s'agit de 1. Rébap+ 2. L'Organe Consultatif de la Jeunesse 3. Aboschvi 4. BESYP (Réseau de HSH).

D'après ce que révèlent les enquêtes, plusieurs acteurs clés et certaines OSC estiment être impliquées dans l'élaboration du plan stratégique national. Dans le même temps, certains acteurs clés ignorent comment cela fonctionne parce qu'étant nouveaux dans le système. Une OSC estime être invitée le dernier jour d'un atelier de trois (03) jours. D'après cette même OSC ce fut le cas d'autres OSC. Une autre estime que les OSC viennent juste faire acte de présence pour signer les documents car tout est fait d'avance. Leurs participations et apports ne changeraient rien au contenu avec lequel les organisateurs sont venus.

IV.2 Implication des OSC dans l'identification des besoins des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB)

L'identification des besoins se fait par un comité restreint puis est présenté à la plénière lors des ateliers de validation du plan stratégique en présence de tous les acteurs y compris les OSC. Toutes les OSC enquêtées sont unanimes là-dessus.

IV.3 Implication des OSC dans la définition des priorités des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB)

La définition des priorités du plan stratégique national reste une question politique que l'on explique aux OSC qui posent des questions de compréhension et font des observations. Car il ne s'agit pas que pour les subventions du Fonds Mondial.

IV.4 Implication des OSC dans l'élaboration des stratégies nationales (VIH, Palu, TB)

La définition des stratégies nationales reste également une question politique que l'on explique aux OSC qui posent des questions de compréhensions et font des observations.

IV.5 Implication des OSC dans la définition du rôle des acteurs dans la mise œuvre des plans stratégiques nationaux (VIH, Palu, TB)

Quant à la définition des rôles, elle est connue d'avance dans le décret de création du CNLS-TP et aussi lors de l'élaboration de la demande de la subvention.

IV.6 Implication des OSC dans la budgétisation des stratégies nationales (VIH, Palu, TB)

La budgétisation ne relève pas de la compétence des OSC. Aucune OSC n'a été en mesure de donner une réponse à ce niveau. Elles ignorent comment cela se fait.

V. ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS L'ELABORATION DES SUBVENTIONS DU FM

Le processus d'élaboration des demandes de financement au FM débute par l'étape capitale qui est celui du dialogue pays. Le CNLS-TP qui est l'organe faitière chargé de l'orientation nationale avec son bras opérationnel qui est l'ICN, ont la charge de l'organisation du dialogue pays. Mais c'est le CNLS-TP qui conduit le processus. Ce dialogue implique tous les PTF intervenant dans la lutte contre les trois pathologies (OMS, USAID, UNICEF etc.), tous les programmes nationaux (Programme santé de lutte contre le SIDA, programme national contre la Tuberculose et le programme national de lutte contre le Paludisme), toutes les cibles (TS ; HSH ; PV/VIH ; CDI etc.), les Associations et ONG, les Experts etc. qui sont invités par le CNSTP-TP. Ceci présente le caractère inclusif du dialogue.

Mieux, en ce qui concerne les cibles et populations clés, ils sont invités en fonction d'un quota lié à leur nombre total afin de permettre leur large représentation. Le CNLS-TP convoque toutes ces parties et élargit aux consultants qui ont participé à la formation sur la subvention à divers niveaux du processus. Mais avant le dialogue pays, de petits ateliers préparatoires se font avec les OSC, le PTF, les Experts-Consultants et autres, qui travaillent ensemble pour préparer les documents de discussion du dialogue pays.

Au dialogue pays, ces différentes parties prenantes discutent ensemble sur le canevas envoyé, la partition de chacune des structures, le rôle de l'INC, le rôle des programmes, le rôle des cibles, le rôle de PTF et des consultants. Il s'en suit un travail général de revue de ce qui est fait, afin de déterminer l'avancement et le niveau du pays organisateur. Les propositions faites par les différentes parties sont alors analysées et amendées. C'est ce dialogue qui ouvre le bal à la rédaction de la demande de subvention car c'est à ce niveau que se détermine comment mettre en œuvre l'orientation du pays lors du cycle et toutes les stratégies pour la concrétisation des objectifs fixés. A la suite du dialogue pays, intervient la phase de rédaction qui se fait par la constitution des groupes thématiques. Ces groupes se basent sur le

Programme Stratégique National Intégré pour l'Elimination (PSNIE) et sur les objectifs pour dégager les activités à mener. Une plénière est organisée à la fin pour passer en revue ce qui est fait dans chaque groupe thématique et les observations de la plénière sont introduites dans le document final. Il en ressort un document impliquant toutes les décisions du dialogue pays et des travaux des groupes thématiques. Les OSC étant les structures qui implémentent les activités, elles font partie de ces groupes thématiques. Tous ces documents formant désormais un tout, sont soumis au CNLS-TP pour approbation. Celle-ci est précédée de l'étude et de l'analyse du document par la cellule de suivi de performance de l'INC à la demande du Conseil. En cas d'irrégularité, le document est retourné aux groupes thématiques pour correction.

A la fin, la chose la plus importante à retenir est que le rapport est signé de toutes les parties et chacune d'elle atteste avoir participé au dialogue pays et que ses préoccupations ont été prises en compte. Tous ces documents sont joints à la demande de subvention, qui est soumise par le CNLS-TP au FM.

V.1 Implication des OSC dans l'élaboration des demandes de subventions du FM (VIH, Palu, TB, RSS)

Les OSC sont associées à l'élaboration des demandes de subventions du FM. Au niveau de chaque BP et structures gestionnaires (CNLS-TP ; ICN), un répertoire existe et qui renseigne sur les rôles et places de chacun. Au lancement du processus, les OSC sont contactées par ces structures pour les inviter à participer à l'étape de l'élaboration de la demande de la subvention. Cette invitation peut être aussi une demande aux OSC d'envoyer un nombre de représentants pour participer à tel niveau de la procédure d'élaboration. Il faut noter que d'après les acteurs clés de gestion, elles sont invitées quand c'est nécessaire. Il s'agit des réunions et ateliers de travail où ils ont l'occasion de s'exprimer.

V.2 Implication des OSC dans l'identification des besoins des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS)

A cette étape aussi, les OSC sont invitées à participer. Au moins, elles ont toujours des représentants qui participent aux travaux d'identification des besoins des propositions du FM dans les petits comités. Cela se réalise lors du dialogue pays.

V.3 Implication des OSC dans la définition des priorités des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS)

La définition des priorités est une question politique. C'est le pays qui définit les priorités qu'il impose aux OSC qui doivent s'y conformer. Pour les décideurs, les OSC ne sont pas outiller pour atteindre les résultats attendus par le FM si on leur laisse le choix de définition des priorités.

V.4 Implication des OSC dans l'élaboration des stratégies d'interventions des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS)

L'élaboration des stratégies d'intervention est aussi une question politique. Les consignes sur les orientations que doivent prendre les stratégies d'intervention viennent du sommet de l'Etat, ce qui s'impose aux OSC qui doivent s'y conformer et trouver les moyens d'y arriver. Par le biais des consultants qui s'en occupe, les OSC sont réunies et les stratégies prédéfinies sont communiquées et suivie des échanges pour réadapter et contextualiser le plus près possible.

V.5 Implication des OSC dans la définition du rôle des acteurs dans la mise œuvre des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS)

A ce niveau aussi, les OSC sont invitées à participer aux travaux de définition du rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre des propositions du FM dans les petits comités. Cela se fait aussi lors du dialogue pays avant que ne soit lancé un débat en plénière.

V.6 Implication des OSC dans la budgétisation des propositions au FM (VIH, Palu, TB, RSS)

La budgétisation ne se fait pas lors des ateliers. Après l'identification des activités lors du dialogue pays, un consultant est recruté pour conduire la budgétisation. Si nous prenons l'exemple de la Gestion des Achats et Stock (GAS), il serait très compliqué pour les représentants des OSC de pouvoir aider convenablement. C'est le rôle des experts qui maîtrisent comment cela fonctionne. Ce qui a permis au Bénin de faire des économies et d'obtenir les intrants. Néanmoins, les OSC participent en envoyant une prévision budgétaire en ce qui les concerne dans la mise en œuvre des activités. Tout ceci se fait en un petit comité qui est d'une composition variée avec l'assistance du consultant. Il est ensuite organisé une plénière de présentation en présence de tous les acteurs. Pour la subvention en cours, au moins quatre (04) sessions de présentation pour la budgétisation ont été faites.

V.7 Implication des OSC dans la négociation des subventions du FM (VIH, Palu, TB, RSS)

Avant le retour du FM sur la demande de subvention, des rencontres sont organisées avec les parties prenantes (BP, PLAN Bénin, l'ICN, la Société Civile, les Groupes Cibles, etc.). Sont partagées les insuffisances avec ces parties prenantes et une première négociation se fait à ce niveau. Ensuite, le FM fait des recommandations et les envoient au pays. A ce niveau, tout le monde est concerné et les acteurs travaillent pour trouver une solution aux recommandations du FM car ils sont tous invités. Ce processus peut durer plusieurs jours.

VI- ENGAGEMENT DES OSC NATIONALES DANS LA MISE EN ŒUVRE DES SUBVENTIONS DU FM

La mise en œuvre des subventions du FM au Bénin est confiée par l'ICN aux BP qui sont composés d'organisations internationales et intergouvernementales ainsi que des programmes nationaux. Puis interviennent les BS qui sont composés d'ONG internationales et nationales. Enfin, un troisième niveau de mise en œuvre est assuré par les Sous-Sous-Bénéficiaires (SSB) qui sont des associations et ONG nationales.

En ce qui concerne la sélection des bénéficiaires principaux (BP) et bénéficiaires secondaires (BS), la sélection se fait au cas par cas. Pour les BP, c'est par appel à manifestation d'intérêt que cela se réalise directement par le Fonds. L'appel d'offre donne les critères et toute structure intéressée dépose sa candidature. Ces candidatures sont soumises à un comité technique de l'INC qui étudie les dossiers et fait ensuite le choix des PR. Une liste de présélection est produite à l'issue du travail de ce comité. Ces choix sont soumis au FM qui les analyse. Des experts sont ensuite commissionnés par le Fonds pour la

vérification des informations fournies à travers une visite de terrain. L'institution donne ensuite son avis de non-objection avant la validation de la sélection finale. Le cadre de performance est validé avant signature du contrat.

Le processus est le même dans les cas des Sous Bénéficiaires (SB), à la différence que ce n'est pas le Fonds qui fait les appels à candidature mais les BP à l'endroit des associations communautaires et même des structures publiques. Les mêmes exigences des BP sont demandées aux postulants pour être sous bénéficiaires. Ainsi, le Programme Santé Lutte contre le Sida (PNLS), identifié comme un BP, travaille avec les six (06) Directions Départementales de la Santé (DDS) existants, qui fonctionnent comme des sous bénéficiaires et également des ONG nationales qui permettent au PSLs d'atteindre certaines cibles comme les Professionnelles de Sexe (PS) et les Personnes Privées de Liberté.

VII. NIVEAU D'IMPLICATION DE LA SC DANS LES PROCESSUS DU FM (FORCES, FAIBLESSES OPPORTUNITES ET OBSTACLES)

Dans l'évaluation de l'implication de la société civile dans les processus du Fonds Mondial au Bénin pour déterminer les Forces, Faiblesses, Obstacles et Opportunités est réalisé à base des informations collectées auprès des personnes cibles

de cette étude et également à travers un questionnaire en ligne pour les autres OSC. Ce qui nous a permis de collecter plus d'une cinquante de réponses que nous récapitulons de façon non exhaustive dans le tableau ci-dessous.

Forces :	Faiblesses :
1) Présence des OSC à tous les niveaux des instances de décisions ;	1) Les OSC ne sont pas suffisamment formés et compétents ;
2) Nombre élevé des OSC comparativement au nombre des cadres techniques ;	2) Les OSC ne contribuent pas assez aux rencontres ;
3) Caractère inclusif de toutes les couches composants la chaîne de lutte contre les maladies ;	3) Les OSC n'ont pas souvent le niveau pour suivre ;
4) L'engagement de certains agents des institutions notamment les programmes, d'être toujours un soutien pour les OSC ;	4) Faible partage des informations et retro-information ;
5) Intégration de tous les aspects techniques et moyens disponibles dans la lutte contre les maladies et dans l'accompagnement des OSC ;	5) Attentes de leur rôle au sein de l'ICN non toujours comblées par les OSC ;
6) Présence des OSC à certains postes clés du processus du NFM.	6) Faible qualité de la participation des OSC ;
	7) Opportunisme de certaines OSC ;
	8) Banalisation de certaines activités par le Fonds Mondial ;
	9) Exclusion de certaines OSC dans les instances de décision ;
	10) Appui financier très faible accordé aux OSC ;
	11) Conflits d'intérêt de certaines OSC.

Obstacles :	Opportunités :
<ol style="list-style-type: none"> 1) La faible collaboration directe entre les responsables de l'ICN et des OSC. 2) Difficulté d'accès des OSC aux documents au niveau de l'ICN ; 3) Le conflit d'intérêt entre les OSC pour la prise en compte de leur besoin ; 4) Manque de formations des membres des OSC siégeant à l'INC ; 5) Faible accompagnement technique des OSC dans la concrétisation de leurs rôles ; 6) Manque de volonté de partage des documents par l'ICN. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) La volonté politique d'accompagnement du Gouvernement 2) Création du CNLS-TP avec le chef de l'Etat et certains ministres clés à la tête de cet organe ; 3) La promotion des personnes compétentes à la tête du Secrétariat permanent CNLS-TP et de l'INC ; 4) La disponibilité d'un cadre normatif encadrant le financement du Fonds Mondial au Bénin ; 5) La disponibilité et l'assistance des Partenaires Techniques et Financiers ; 6) La volonté de certains acteurs de la Société Civile de mener cette lutte.

VIII. RECOMMANDATIONS

Au cours de cette étude, nous avons pu observer, visiter et écouter différents acteurs intervenants à divers niveaux du processus, passant d'acteurs communautaires aux responsables d'instances de gouvernances sans oublier les cadres techniques qui n'étaient pas directement une cible de notre étude. Se basant également sur le tableau évaluant les Forces, Faiblesses, Obstacles et Opportunités nous avons fait des remarques qui méritent une observation particulière.

Vu les nombreux défis qui demeurent, nous faisons les recommandations suivantes au Gouvernement du Bénin :

- 1) Elargir la composition de l'ICN à d'autres acteurs et augmenter le nombre d'OSC. Comme les relais communautaires dont le travail en matière de lutte contre le paludisme est très apprécié. Il serait donc bien de penser à orienter les autres pathologies vers les actions de ces instances qui sont aussi des acteurs de la société civile ;
- 2) Renforcer davantage et mettre un accent sur les formations périodiques des représentants des OSC au niveau des instances de gouvernance sur leurs rôles et comment les appliquer ;
- 3) Organiser des formations qui doivent aussi aller à l'endroit des Cadres Techniques et Gouvernants des Instances de Coordination et de Gouvernance pour que les OSC soient réellement impliquées ;
- 4) Mettre en place un mécanisme indépendant de collaboration entre les acteurs du processus, notamment entre les gouvernants d'instances de gestion du Fonds Mondial et ceux des OSC ;

Apporter une assistance technique à toutes les OSC qui interviennent dans le processus du Fonds Mondial au Bénin

CONCLUSION

L'implication des OSC reste encore l'un des défis majeurs dont souffre le processus du FM au Bénin. Le monopole que gardent les instances dirigeantes s'explique toujours par le fait que la qualité participative des représentants des OSC dans les instances de gouvernance est très moindre comparativement au niveau auquel se trouvent les exigences professionnelles du FM.

Néanmoins, certaines OSC arrivent à se démarquer, ce qui est un grand point en leur faveur. Toutefois, il faut noter que ces OSC, en dehors de celles internationales, sont victimes de discrimination, de marginalisation et d'exclusion à certains niveaux du processus du FM pour des raisons que lors de l'étude nous ne sommes pas parvenus à détecter de façon claire et nette. Pour les OSC nationales, il s'agirait de la non-prise en compte de certaines priorités qu'elles

jugent nécessaire et de la mauvaise gestion administrative et financière des fonds qu'elles dénoncent à chaque fois, qui font qu'elles seraient prises pour cibles et sont écartés à plusieurs niveaux du processus. Elles estiment qu'elles sont justes présentes pour valider le travail fait par des acteurs inconnus afin de montrer au FM qu'elles sont impliquées. Pour les dirigeants des instances de gouvernance, les OSC sont toujours associées mais ont une faible contribution. Cette faible contribution est confirmée par certaines OSC surtout celles mieux structurées et bien organisées.

En somme, on remarque que les OSC nationales sont impliquées à basse échelle et ne sont que des exécutants qui apportent les résultats que capitalisent les instances de gouvernance

IX. ANNEXES

Annexe 1 : Quelques réponses du questionnaire

Tableau n°1 : Comment appréciez-vous le processus de désignation des membres de la société civile dans le CCM ?

Modalité	Effectifs	Proportion (en %)
Transparent	03	50
Inclusif	01	16,66
Documenté	02	33,33
Neutre	00	00
Total	06	100

Source : données collectées au cours de l'étude (masque de saisie)

Tableau n°2 : Comment appréciez-vous la participation des OSC en termes de contribution dans le CCM (participation à l'élaboration des documents, prise de parole lors des AG, etc) ?

Modalité	Effectifs	Proportion (en %)
Excellent	03	15,79
Bien	09	47,37
Assez-bien	06	31,58
Passable	01	5,26
Médiocre	00	00
Neutre	00	00
Total	19	100

Source : données collectées au cours de l'étude (masque de saisie)

Tableau n°3 : Comment appréciez-vous l'assiduité des OSC lors des AG du CCM ?

Modalité	Effectifs	Proportion (en %)
Excellent	05	26,32
Bien	13	68,42
Assez-bien	00	00
Passable	00	00
Médiocre	00	00
Neutre	01	5,26
Total	19	100

Source : données collectées au cours de l'étude (masque de saisie)

Tableau n°4 : Avez-vous pris souvent la parole lors des travaux du CCM ? Comment appréciez-vous votre accès à la parole lors de ces travaux ?

Modalité	Effectifs	Proportion (en %)
Excellent	04	66,66
Bien	01	16,67
Assez-bien	01	16,67
Passable	00	00
Médiocre	00	00
Neutre	00	00
Total	06	100

Source : données collectées au cours de l'étude (masque de saisie)

Tableau n°5 : Vos préoccupations sont-elles prises en compte lors des AG du CCM ?

Modalité	Effectifs	Proportion (en %)
Oui	00	00
Pas Toujours	06	100
Non	00	00
Ne sait pas	00	00
Neutre	00	00
Total	06	100

Source : données collectées au cours de l'étude (masque de saisie)

Tableau n°6 : Comment appréciez-vous l'interaction (collaboration) entre les membres des groupes constitutifs du CCM ?

Modalité	Effectifs	Proportion (en %)
Excellent	02	33,34
Bien	02	33,33
Assez-bien	00	00
Passable	02	33,33
Médiocre	00	00
Neutre	00	00
Total	06	100

Source : données collectées au cours de l'étude (masque de saisie)

Annexe 2 : Les OSC ayant participé à l'élaboration des plans stratégiques nationaux du FM

N°	OSC participants à l'élaboration des plans stratégiques nationaux	Contacts
1	Rébatp+	M. HOUETO +229 96 70 81 87
2	Organe Consultatif de la Jeunesse OCJ	M. TCHEZOUME 67 48 32 72
3	Aboschvi	M. DJIVOESSOUN 66 41 29 47
4	BESYP (Réseau des HSH)	97 89 42 20
5	ASSAP-TB (L'organe des anciens patients tuberculeux)	M. Fabrice TOKOTO 97 01 18 02

Source : CNLS-TP

Annexe 3 : Les OSC ayant participé à l'élaboration des subventions du FM

N°	OSC participants à l'élaboration des subventions du FM	Contacts
1	ROAFEM (VIH)	Annick ADJILE AGBIDINOUCOUN : 9781 4323/9576 1966
2	ABDD (VIH)	M. Nassirou AKAKPO A. Tél : 97173349 / 94174464
3	Confessions religieuses et ANAPRAMETRAB (VIH)	
4	SR Afric' Mutualité (Tuberculose)	Mr LALEYE Cyriaque

Source : INC

X-BIBLIOGRAPHIE DE LA REVUE DOCUMENTAIRE

- 1) Annexe_14_Document politique GCI-CNCC_22 janvier_2015
- 2) Décret CNLS-TP 2018 INC
- 3) Fiche déclaration conflit d'intérêt CNCO_2016
- 4) Reglement_interieur_INCFMBENIN_06Oct17
- 5) Statuts paraphé1
- 6) PSNIE BENIN _Version Post Atelier Validation revue JUIN 2019 EXIT PREFACE SESSION
- 7) Rapport Atelier de finalisation du PO PSNIE_okpe (2)(1)
- 8) Rapport Atelier de finalisation du PO PSNIE_okpe (2)
- 9) RAPPORT ATELIER DE REDACTION DU PSNIE (1)
- 10) Rapport atelier validation du PSNIE et de son PO_FINAL_19 04 2019
- 11) BEN-Liste_Partenaire_NFM2
- 12) PUDR S1-2019 BEN-H-PSLS_Progress
- 13) Report_30Jun2019_IND RÉMPLI 260819
- 14) Rapport de Monitoring S1 2019 _PSLS
- 15) Rapport de Monitoring s1-2018 PSLS8 ind corrigé sur rapport de progrès
- 16) Rapport de Monitoring S2 2018 FINALE VALIDEE
- 17) www.google.com

